

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2019
2EME SESSION ORDINAIRE DE 2019
RIUNIONE DI I 28 È 29 DI NUVEMBRE
REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE
2019/O2/102/109

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
A LA QUESTION DEPOSEE PAR
MADAME Laura FURIOLI – POUR LE GROUPE « CORSICA LIBERA »
ET
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME MURIEL FAGNI
POUR LE GROUPE « FEMU A CORSICA »**

**OBJET : Suivi des prix en grande surface
Point d'étape relatif à la Conférence sociale**

Compte tenu des problématiques soulevées par les deux questions, je vous ferai une seule réponse.

Mesdames les conseillères territoriales,
Mesdames, Messieurs,

Très rapidement un focus sur l'historique et l'essentiel de la réponse consacrée bien sûr aux éléments portés à la connaissance de notre Assemblée et, au-delà, des Corses qui nous écoutent, et particulièrement de celles et ceux qui se sont mobilisés à l'occasion de ces événements et qui ont participé avec nous aux ateliers issus de la conférence sociale.

D'abord rappeler que, à la différence de ce que l'on a pu voir ailleurs, la classe politique corse dans son ensemble, et notamment les groupes qui sont représentés dans cette Assemblée, notre institution, ce sont emparés immédiatement de cette problématique. Les portes ont été ouvertes, au sens propre et au sens figuré et nous avons décidé ensemble d'apporter une réponse politique à la hauteur des problèmes posés et de leur gravité.

Cela s'est traduit notamment par la proposition de conférences sociales initiée par le Conseil exécutif, partagée avec le Président de l'Assemblée de Corse et le Président du CESEC et ensuite, validée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse avec une résolution solennelle que vous avez rappelée.

Nous avons donc institué deux groupes de travail, un sur la question des prix des carburants, l'autre sur la question du prix des produits de consommation courante.

Sur la question du carburant, il y a eu une analyse technique sur la formation des prix et vous savez que nous aurons bientôt une visite en Corse de l'autorité de la Concurrence et également, en tout cas c'est annoncé, la communication du rapport qui a dû être fait sur ce point.

Sur la question des prix des produits de la vie courante, nous avons effectivement acté la constitution d'un panier de 233 produits de première nécessité et de qualité. J'insiste parce qu'il y a des paniers, notamment dans certaines îles d'Outre-Mer, où la qualité fait quelquefois défaut. Mais en tout cas c'est pointé par les consommateurs. Donc, 233 produits de première nécessité de qualité, prix garantis sur lesquels les principaux distributeurs des grandes enseignes se sont engagés à opérer une diminution du coût par rapport à la valeur seuil où se situent au moins 25% des prix les plus bas, hors Ile-de-France.

Donc, modalités de calcul assez complexes, mais également pour respecter les impératifs du droit de la concurrence, qui interdit de s'entendre sur un prix fixe.

Le 22 février 2019, résolution solennelle, et donc le 29 mars 2019, nous avons signé ici, en présence notamment des collectifs citoyens et des gilets jaunes, une Charte avec 21 magasins des quatre principales enseignes de grande distribution présentes en Corse, à savoir : Auchan, Leclerc, Casino et Carrefour.

Avec quand même une réserve, ça fait partie des questions qui nous ont été posées, y compris par voie de presse : certains Leclerc n'appliqueraient peut être pas la Charte. C'est vrai, mais Leclerc, vous le savez, ce sont des franchises, et donc, l'enseigne ne peut pas s'engager pour chacun des magasins. Il y a un certain nombre de magasins Leclerc qui ont signé la charte, il y en a d'autres qui ne l'ont pas fait et ceux qui ne l'ont pas fait ne l'appliquent pas. Donc, notre travail est bien sûr de les convaincre puisque le principe de la Charte c'est l'adhésion volontaire. (1)

Qu'avons-nous fait ensuite de cette charte ? C'est la question forte qui nous a été posée.

Nous avons, comme convenu, créé et transmis aux enseignes le logo rappelant le dispositif et qui doit être présent dans les magasins et apposé sur les produits du panier. Donc conformément à ce qui avait été décidé avec les groupes de travail, il s'agit d'un gilet jaune sur lequel apparaissent la tête de Maure et le slogan « a bon pattu » (à bon marché).

Par ailleurs, au plan technique, Corsica Statistica, service d'observation et d'analyses socio-économiques de l'ADEC s'est vu attribuer la mission de la mise en œuvre et du suivi des prix et a sollicité l'opérateur indépendant Nielsen, qui intervient au plan national auprès de toutes les grandes enseignes, afin de récolter les données et d'effectuer les relevés de prix, un travail technique extrêmement complexe.

La méthode a été la suivante :

1/ relevés de prix sur le continent (hors Ile-de-France) ; communication mensuelle aux distributeurs ;

2/ relevés mensuels pour contrôler si les baisses sont bien appliquées dans les 21 magasins signataires de la Charte.

Dans cette phase de mise en place et de test, seuls les prix des produits secs seront relevés pour 2019. La Charte prévoyait en effet, que « *les produits frais à inclure dans le panier doivent tenir compte de la politique de prix des producteurs corses. Pour ces produits, la mise en œuvre se fera par étape et la méthode pourra être adaptée* ».

Cela concerne principalement les fruits et légumes en concertation avec les agriculteurs et notre volonté de créer des circuits courts.

Cette méthodologie nous a conduit, jusqu'au 23 septembre dernier, date à laquelle nous avons réceptionné l'ensemble des relevés de prix corse et les quartiles de prix hors Ile-de-France et avons donc procédé au traitement de ces données pour dresser un état des lieux.

Deux autres relevés ont été effectués depuis, en octobre et en novembre.

Résultat : plus de 3 600 prix par mois ont été relevés dans les 21 magasins des 4 enseignes signataires de la Charte.

Il apparaît, et c'est le résultat de notre politique et de notre Charte, que le nombre de produits qui ont une valeur inférieure ou égale au premier quartile, c'est-à-dire, au moins de 25 % des prix les plus bas, a augmenté sur les trois mois concernés. Sa part est passée de 55 % en septembre, à 69 % en novembre. Donc, 69% des produits concernés sont désormais les 25% les moins chers de la moyenne française.

L'analyse du prix global du chariot de produits par magasin met en évidence une bonne tenue des enseignes par rapport aux prix pratiqués sur le continent puisque 15 des 21 établissements se classent parmi les 25 % les moins chers de France (hors Ile-de-France).

Depuis le mois de septembre, l'observation par enseigne fait état de situations parfois très contrastées. Cependant, et progressivement, les chiffres montrent une volonté de respecter les engagements pris par les établissements. Une volonté qu'il convient de renforcer et bien sûr, de contrôler.

La part des prix apparaissant parmi les moins chers de l'ensemble français de référence augmente peu à peu. Pour deux des enseignes, elle est désormais proche de 90 %.

Le type de structure a également un impact sur le prix. Si l'on considère uniquement les hypermarchés, la part des produits dont la valeur est inférieure ou égale au premier quartile de prix est de 74 %, tandis qu'elle est de 36 % seulement dans les supermarchés.

En conclusion, et en synthèse, il apparaît qu'entre octobre et novembre 2019, les prix des produits de grande consommation vendus en grande distribution sont globalement en baisse de -0,2 % en Corse.

La démarche se met donc en place par étape. Le suivi dans le temps de la pertinence du dispositif permettra d'ajuster et d'adapter son fonctionnement, et bien sûr de faire les efforts nécessaires. L'objectif étant de mobiliser plus de magasins pour les faire adhérer à la Charte et de travailler sur le frais en lien avec les producteurs locaux et notamment les agriculteurs.

Nous devons enfin améliorer la communication sur le dispositif et l'utilisation du logo.

Nous vous présenterons tous les chiffres précis, avec une analyse par famille de produits, lors de la prochaine conférence sociale qui pourrait se tenir, un an après, jour pour jour, en janvier 2020.

Elle sera l'occasion de présenter, de discuter, de faire des propositions et également, probablement, d'aborder d'autres thèmes. Je pense pour ma part que nous pourrions, mais ce sera une discussion que je verserai aux débats, nous consacrer aux travaux sur la question du logement qui est aussi une question essentielle.

(1) Suite à cette réponse, les magasins Leclerc ont fait valoir, d'une part le fait qu'ils n'ont pas encore intégré le dispositif de relevé des prix qui permet le contrôle de mise en œuvre de la charte et que d'autre part, malgré cela, ils ont mis en place le panier à prix garantis dans la très grande majorité de leurs magasins.